

CUEILLETES DES ORDURES ET DU RECYCLAGE

Février 2015						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4 R	5	6	7
8	9	10	11 V	12	13	14
15	16	17	18 R	19	20	21
22	23	24	25 V	26	27	28

Mars 2015						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4 R	5	6	7
8	9	10	11 V	12	13	14
15	16	17	18 R	19	20	21
22	23	24	25 V	26	27	28
29	30	31				



Municipalité de Grand-Métis

70, chemin Kempt
 Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
 Téléphone (418) 775-6485
 Télécopie (418) 775-3591
 Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

INFO-MUNICIPALE



FÉVRIER 2015

Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,
 Directrice générale / sec. trés.



Informations diverses

❖ PETITES ANNONCES CLASSÉES

Vous avez des petites annonces qui pourraient intéresser la communauté ? Des maisons ou des terrains à vendre ? Communiquez avec nous au 775-6485 **C'est gratuit !**

❖ PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que la prochaine réunion ordinaire du conseil municipal aura lieu le **mardi 3 mars 2015**, 19h30 au bureau municipal.

❖ AVIS À TOUTE LA POPULATION

Bacs obligatoires pour ordures et recyclage à partir du **1^{er} mars 2015**.

Nous vous rappelons que depuis quelques années, la collecte des matières résiduelles se fait de façon entièrement mécanisée et que les bacs roulants pour les ordures et le recyclage sont obligatoires.

La couleur des bacs n'est pas primordiale. L'important est que vous possédiez deux bacs distincts; un pour les ordures ménagères et l'autre pour le recyclage.

Tout autre contenant que le bac roulant ne sera pas vidé de son contenu.

Les boîtes à déchets, les sacs à ordures ou à recyclage et les autres poubelles non conformes ne seront pas ramassés. De plus, aucune matière à l'extérieur des bacs ne sera ramassée.

❖ Sensibilisation sur l'entreposage sécuritaire des armes à feu auprès de la population de Grand-Métis

Des verrous de pontet sont présentement disponibles au bureau municipal au coût de 5\$. Ce verrou protégera contre l'usage non autorisé des fusils, des carabines et des armes de poing. Pour réserver votre verrou de pontet, communiquez au bureau municipal au (418) 775-6485.

Oyé! Oyé!

Pour l'été 2015, «**La P'tite Ferme dans le 2^e**», une nouvelle entreprise de Métis-sur-Mer, offrira un service de paniers hebdomadaires de fruits et légumes biologiques. Par votre abonnement, vous encouragerez notre jeune ferme à développer une agriculture locale et respectueuse de l'environnement.

De 8 à 10 variétés seront incluses par panier (fruits et légumes communs et autres moins connus, mais dont les qualités gustatives gagnent à être découvertes).

Le service sera offert de juillet à octobre; en trois formats :

18\$ pour 1 personne

25\$ pour un couple

32\$ pour une famille

Le paiement d'un abonnement se fera en deux versements : le premier, à la signature du contrat et le deuxième à la fin de la saison.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter **Benoît Beaudry** ou **Geneviève Vezeau** au 418 936-3818. Il nous fera plaisir de vous répondre à vos questions.

LA LUEUR DE L'ESPOIR DU BAS-ST-LAURENT

L'organisme communautaire **La lueur de l'espoir du Bas-Saint-Laurent** est présentement en campagne d'information. Si vous voulez

connaître nos services de soutien aux membres de l'entourage qui ont

un proche atteint d'un trouble majeur de santé mentale, vous pouvez nous contacter au 418-725-2455 ou sur notre ligne sans frais. Une séance d'information peut-être offerte gratuitement dans votre milieu.

Si vous êtes un parent, un(e) conjoint(e), un enfant, un(e) ami(e) ou collègue de travail d'une personne atteinte de trouble majeur de santé mentale, l'organisme est présent pour répondre à des demandes de soutien, d'information, de documentation ou de référence.

Téléphone: 418 725-2544 ou 1 877 725-2544 (sans frais)

<http://lueurespoirbsl.org/>



SENTIER DE SKI SAINTE-LUCE



Municipalité :	Sainte-Luce
Types de randonnées :	Ski de fond et raquette
Longueur :	8 km
Niveau de difficulté :	Facile (entièrement sur terrain plat)
Stationnement :	Oui
Admission :	Gratuit
Services :	- Si non utilisées, 2 paires de raquettes sont disponibles sans frais au départ. - À mi-parcours, refuge chauffé au bois par les utilisateurs.

Description

Situé sur le terrain de la Pépinière de Sainte-Luce, au 240 Rang 2 Ouest. L'administration et l'opération des sentiers sont effectués par les bénévoles de la Corporation du sentier de ski Sainte-Luce.

Source

<http://sainteluce.ca/loisir/activite.php>

Pour informations

Municipalité de Sainte-Luce, Téléphone : 418 739-4317

Courriel : sainte-luce@sainteluce.ca

PROPOSITION DU MINISTÈRE DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'UNITÉS D'AMÉNAGEMENT LA MRC DE LA MITIS S'OPPOSE

MONT-JOLI, LE 11 FÉVRIER 2015 — Le Conseil des maires de la MRC de La Mitis s'oppose clairement à la proposition du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs. Cette proposition qui vise à réduire le nombre d'unités d'aménagement, ce qui aurait des impacts majeurs sur la gestion forestière pour La Mitis et le Bas-Saint-Laurent.

Ces unités d'aménagement, territoires de référence forestiers, passeraient de six à deux. La MRC de La Mitis s'inquiète et se questionne sur le but réel de cette démarche du ministère. « Est-ce que la période d'austérité actuelle et l'annonce toute récente de la diminution d'effectifs au sein même de ce ministère ne seraient pas le leitmotiv? », interroge le directeur général Marcel Moreau.

Tout le travail de concertation et de bonne entente établi dans le Bas-Saint-Laurent est maintenant menacé par la proposition de réduction du nombre de ces territoires forestiers qui ne devaient, selon la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, n'être redéfinis par le ministre que dans des situations exceptionnelles.

Rappelons que le Plan régional de développement intégré des ressources du territoire (PRDIRT) du Bas-Saint-Laurent est l'un des plus réussis. Réfléchi et élaboré par l'ensemble des intervenants fauniques bas-laurentiens, le PRDIRT est basé sur des préoccupations de développement durable, telles que l'utilisation historique et les caractéristiques biophysiques du territoire. « Actuellement, le mode de fonctionnement dont nous nous sommes dotés au Bas-Saint-Laurent a permis de mettre en place une cohésion d'intervention et une cohabitation harmonieuse indispensables à une bonne gestion de la ressource », mentionne monsieur Noël Lambert, préfet.

Les citoyens peuvent émettre leurs commentaires jusqu'au 3 avril prochain au ministère seulement en remplissant un formulaire en ligne à consultation-unites-amenagement@mffp.gouv.qc.ca.

Crédit photographique: MRC de La Mitis

Source :

Nadia Fillion
Responsable des communications
MRC de La Mitis
418 775-8445 , poste 2230

Information :

Marcel Moreau
Directeur général
MRC de La Mitis
418 775-8445, poste2222



La participation citoyenne

Mont-Joli, 9 février 2015__ La « Table Jeunesse de La Mitis (TJM) » organise pour une deuxième fois un 5 à 7 en collaboration avec Lucie Brault, agente de développement à la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent, afin de discuter de la participation des citoyens et citoyennes au développement local de leur municipalité.

Il est important de s'impliquer au développement et à l'amélioration de sa communauté, que ce soit par des actions individuelles, collectives, régulières ou autres. Participer à un débat, s'impliquer dans l'organisation d'évènement, siéger sur un conseil d'administration ou être active dans une organisation communautaire ne sont que quelques exemples d'actions visant à améliorer et dynamiser le milieu de vie de la collectivité et ainsi refléter davantage les citoyens et citoyennes qui y vivent.

Venez discuter sur le sujet de la participation citoyenne. Rendez-vous pour ce 5 à 7 à la Salle communautaire du Centre municipal Léon-Gaudreault au 775, route Flavie-Drapeau à Sainte-Flavie le jeudi 05 mars 2015. Le lieu est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour s'inscrire ou obtenir d'autres informations, consultez la page Facebook de la « Table Jeunesse de La Mitis » ou écrivez-nous à l'adresse courriel tjm@mitis.qc.ca. **Bienvenue à toute la population !**

La jeunesse de La Mitis, je m'implique, je choisis, j'y vis !

Source : Table Jeunesse de La Mitis
Josianne Boucher
tjm@mitis.qc.ca

PRÉDICTION DES MARÉES – FÉVRIER 2015											
INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE											
Jour	Heure	Hauteur (pi)	Jour	Heure	Hauteur (pi)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (pi)
1	00:16	3.3	9	05:05	10.9	17	06:29	2.5	25	06:49	11.5
1	12:36	12.4	9	11:20	3.4	17	12:53	13.4	25	13:16	3
1	19:09	2.6	9	17:33	10.6	17	19:20	1.7	25	19:21	9.8
1	01:05	10.2	9	23:35	3.2	18	01:21	11.6	26	01:20	3.6
2	06:58	3	10	05:9	10.7	18	07:19	1.6	26	07:51	10.9
2	13:21	12.8	10	12:05	3.9	18	13:40	14	26	14:33	3.7
2	19:51	2.3	10	18:16	10	18	20:03	0.9	26	20:28	9.1
3	01:47	10.6	11	00:16	3.7	19	02:07	12.4	27	02:30	4.1
3	07:40	2.7	11	06:45	10.5	19	08:07	0.9	27	09:04	10.6
3	14:01	13	11	12:59	4.3	19	14:26	14.4	27	15:54	3.9
3	20:27	2.1	11	19:06	9.4	19	20:45	0.4	27	21:45	8.8
4	02:25	10.9	12	01:04	4.2	20	02:52	13	28	03:49	4.2
4	08:19	2.5	12	07:39	10.4	20	08:54	0.5	28	10:21	10.7
4	14:38	13	12	14:08	4.6	20	15:11	14.3	28	17:06	3.8
4	21:00	2.1	12	20:09	8.9	20	21:26	0.3	28	22:59	9
5	03:00	11.1	13	02:04	4.5	21	03:36	13.2	01	05:01	4
5	08:55	2.4	13	08:44	10.5	21	09:40	0.4	01	11:28	11.1
5	15:14	12.7	13	15:29	4.6	21	15:56	13.8	01	18:02	3.4
5	21:31	2.2	13	21:24	8.8	21	22:07	0.5	01	23:58	9.5
6	03:35	11.2	14	03:14	4.5	22	04:20	13.1	02	05:57	3.5
6	09:30	2.5	14	09:56	10.9	22	20:39	0.7	02	12:20	11.5
6	15:48	12.3	14	16:44	4.1	22	16:43	12.9	02	18:7	3
6	21:59	2.3	14	22:38	9.2	22	22:50	1.1	03	00:43	10.1
7	04:8	11.2	15	04:28	4.1	23	05:06	12.8	03	06:42	3
7	10:05	2.7	15	11:04	11.6	23	11:18	1.3	03	13:02	11.9
7	16:21	11.7	15	17:45	3.4	23	17:32	11.9	03	19:24	2.7
7	22:29	2.5	15	23:41	9.8	23	23:34	1.9	04	01:22	10.7
8	04:43	11.1	16	05:33	3.4	24	05:55	12.2	04	07:22	2.6
8	10:41	3	16	12:03	12.5	24	12:12	2.2	04	13:39	12.2
8	16:56	11.2	16	18:35	2.5	24	18:23	10.8	04	19:56	2.4
8	23:0	2.8	17	00:34	10.7	25	06:49	2.8	05	01:56	11.1

TOUCHE PAS À MA RÉGION LA MRC DE LA MITIS INVITE À LA CONTAMINATION

MONT-JOLI, LE 11 FÉVRIER 2015 — Le Conseil des maires de la MRC de La Mitis invite les citoyens à prendre part activement au mouvement *Touche pas à ma région!*, entre autres par la signature d'une pétition.

Les citoyens, en plus d'avoir la possibilité de remplir en ligne la pétition au <http://touchepasamesregions.ca/Bas-Saint-Laurent>, pourront d'ici le 23 février, aller signer la pétition dans tous les bureaux municipaux de La Mitis.

« Après de multiples démarches, le gouvernement libéral accepte d'entendre la Coalition *Touche pas à ma région!* en commission parlementaire. Nous saluons ce geste d'ouverture et c'est pourquoi la possibilité de signer cette pétition est l'un des moyens de nous faire entendre. En tant que citoyens, n'hésitons pas à revendiquer notre droit de décider et de vivre en région », dit monsieur Noël Lambert, préfet

Cette initiative est issue d'une préoccupation de la MRC et des municipalités qui concorde avec celle de *Touche pas à ma région!* Cette démarche est née d'une volonté citoyenne de mobilisation pour dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement du Québec. À ce jour, sept régions en font partie intégrante.

Source :
Nadia Fillion
Responsable des communications
MRC de La Mitis
418 775-8445 , poste 2230

Information :
Marcel Moreau
Directeur général
MRC de La Mitis
418 775-8445, poste2222

AVIS PUBLIC - DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2015

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée :

QUE le rôle général de perception est maintenant déposé au bureau municipal. La municipalité de Grand-Métis procédera donc à l'envoi des comptes de taxes dans les 15 jours suivant la date du présent avis.

Chaque compte est payable en un versement unique ou dans certains cas, en deux (2) ou trois (3) versements égaux. Les trois (3) versements sont payables aux dates ultimes suivantes :

1. Pour le versement unique ou le premier versement : **1 avril 2015**
2. Pour le deuxième versement : **2 juillet 2015**
3. Pour le troisième versement : **1 octobre 2015**

FAIT À GRAND-MÉTIS, ce 4^e jour du mois de février 2015.
La directrice générale / sec. trésorière,
Chantal Tremblay,
Directrice générale secrétaire-trésorière

PROPOSITION DU MINISTÈRE DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'UNITÉS D'AMÉNAGEMENT LA MRC DE LA MITIS S'OPPOSE

MONT-JOLI, LE 11 FÉVRIER 2015 — Le Conseil des maires de la MRC de La Mitis s'oppose clairement à la proposition du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs. Cette proposition qui vise à réduire le nombre d'unités d'aménagement, ce qui aurait des impacts majeurs sur la gestion forestière pour La Mitis et le Bas-Saint-Laurent.

Ces unités d'aménagement, territoires de référence forestiers, passeraient de six à deux. 27La MRC de La Mitis s'inquiète et se questionne sur le but réel de cette démarche du ministère. « Est-ce que la période d'austérité actuelle et l'annonce toute récente de la diminution d'effectifs au sein même de ce ministère ne seraient pas le leitmotiv? », interroge le directeur général Marcel Moreau.

Tout le travail de concertation et de bonne entente établi dans le Bas-Saint-Laurent est maintenant menacé par la proposition de réduction du nombre de ces territoires forestiers qui ne devaient, selon la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, n'être redéfinis par le ministre que dans des situations exceptionnelles.

Rappelons que le Plan régional de développement intégré des ressources du territoire (PRDIRT) du Bas-Saint-Laurent est l'un des plus réussis. Réfléchi et élaboré par l'ensemble des intervenants fauniques bas-laurentiens, le PRDIRT est basé sur des préoccupations de développement durable, telles que l'utilisation historique et les caractéristiques biophysiques du territoire. « Actuellement, le mode de fonctionnement dont nous nous sommes dotés au Bas-Saint-Laurent a permis de mettre en place une cohésion d'intervention et une cohabitation harmonieuse indispensables à une bonne gestion de la ressource », mentionne monsieur Noël Lambert, préfet.

Les citoyens peuvent émettre leurs commentaires jusqu'au 3 avril prochain au ministère seulement en remplissant un formulaire en ligne à consultation-unites-amenagement@mffp.gouv.qc.ca.

Crédit photographique: MRC de La Mitis

Source :
Nadia Fillion
Responsable des communications
MRC de La Mitis
418 775-8445 , poste 2230

Information :
Marcel Moreau
Directeur général
MRC de La Mitis
418 775-8445, poste2222

Le mot **vert** du mois

Bonjour à vous,

En ce début d'année, je tiens d'abord à vous souhaiter une belle année 2015... D'être entouré des gens importants, de la santé, du bonheur et une année verte !

Comme plusieurs d'entre vous le savez déjà, juin 2015 sera un tournant dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire.... Et oui, dans les mois à venir le bac brun sera livré à nos portes !!!

À partir de juin 2015, vous pourrez donc disposer de vos restants de table dans le bac brun ☺

Pourquoi composter ?

- Diminuer le volume de déchets enfouis :
 - 40% du volume de nos poubelles sont composés de matières organiques pouvant être détourné de l'enfouissement;
- Réduire les gaz à effet de serre :
 - Les matières organiques émettront moins de gaz à effet de serre en étant traité par biométhanisation qu'en les enfouissant;
- Produire de l'énergie :
 - Le procédé de biométhanisation permettra la production de biométhane liquifié servant à faire rouler les camions remorques;
- Enrichir le sol :
 - Les résidus du procédé de biométhanisation, le digestat, servira de fertilisant agricole

Où irons les matières organique ? Les matières organiques seront envoyées à l'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER) au www.semer.ca

Un autre avantage... À partir de juin 2015, tous les déchets du territoire iront au site d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup, permettant ainsi de diminuer la distance parcourue.

Restez à l'affût, vous aurez davantage d'informations dans les mois à venir
Environnementalement vôtre,

Marie-Lou Leblanc, Chargée de projet
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis
Tél.: 418 629-2053 poste 1122, Courriel: ml.leblanc@mrcmatapedia.qc.ca

Quand vient le temps de recycler, il est facile d'être un peu perdu entre ce que l'on peut et ne peut mettre au recyclage. Qu'est-ce que je dois mettre dans mon bac, dois-je rincer les contenants ?

CE QUE JE PEUX METTRE DANS MON BAC BLEU

PAPIER

Oui : Journal, livre, revue, circulaire, catalogue, annuaire téléphonique, sac brun, enveloppe...
Non : Papier ciré, mouchoir et essuie-tout.

CARTON

Oui : Carton ondulé (gros carton), carton plat (boîte de céréales), carton-pâte (boîte d'oeufs), cartons de lait et de jus (tétrapacks), boîte en carton et métal (« Quick » et jus « Oasis »).
Non : Carton ondulé ciré.

VERRE

Oui : Uniquement les bouteilles et pots de verre (peu importe le format et la couleur).
Non : Vaisselle, pyrex, céramique, porcelaine et vitre.

PLASTIQUE

Oui : Contenants de plastique numérotés de 1 à 5 et 7.
Non : Cellophane, sac de croustilles, PVC, vinyle, plastique rigide (téléphone, calculatrice, jouet, etc.), plastique sans numéro.

MÉTAL

Oui : Boîte de conserve, canette, bouchon, couvercle, papier et assiette d'aluminium propre ainsi que les pièces de métal de petite taille (clous, robinets).
Non : Pile, canette d'aérosol et contenant de propane.

CONSEILS PRATIQUES : Retirer les couvercles et bouchons. Rincer tous les contenants pour éviter la contamination et les odeurs.

Les SACS EN PLASTIQUE et CONTENANTS DE LAIT ET DE JUS sont maintenant recyclés. Regroupez tous vos sacs en plastique en un seul et déposez-le dans votre bac.

NE SONT PAS RÉCUPÉRÉS : les vêtements, les jouets et la styromousse. Il est interdit de mettre aux ordures ménagères les électroniques, les résidus domestiques dangereux (huile à moteur, aérosol, etc.) ainsi que les pneus d'automobile. Informez-vous auprès de votre Écosite, de votre municipalité ou de votre MRC pour la liste des matières complètes.
Courriel: ml.leblanc@mrcmatapedia.qc.ca